



Postulat - 25_POS_31 - Yann Glayre et consorts - Instabilité du réseau électrique Européen, quelles dépendances pour le canton de Vaud ?

Texte déposé :

De plus en plus de spécialistes alertent sur la stabilité du réseau électrique européen. Ils évoquent que la diminution d'énergie produite par des moyens pilotable au profit des énergies renouvelables (ci après EnR) aura des conséquences désastreuses sur les infrastructures.

Des études, certes discutables à l'heure actuelle, avertissent qu'une interruption de courant à l'échelle européenne n'est qu'une question de temps. Ces études rappellent que les réseaux électriques sont sensibles, que les lois de la physique imposent de maintenir une stabilité précaire et que les EnR en proportion trop importante augmentent considérablement les risques. En exemple, rappelons que l'Espagne, le Portugal et une partie du sud de la France ont été complètement privés d'électricité le 28 avril 2025. S'il faudra attendre 6 à 12 mois pour la publication du rapport de l'ENTSO-E (Réseau européen des gestionnaires de réseau(x) de transport d'électricité) il est à noter que peu avant l'incident l'Espagne disposait d'un excédant de production très conséquent de 7.5 GW. En point de comparaison, la consommation moyenne Suisse se situe entre 4 et 6 GW en été et 8 à 9 GW en hiver.

Au vu de la stratégie énergétique européenne qui semble peu maîtrisée, se pose la question des dépendances des infrastructures vaudoises et de leurs capacités à continuer de fonctionner en cas d'incident à l'étranger. En conséquence, le Conseil d'Etat peut-il établir un rapport sur les dépendances des infrastructures vaudoises aux pays européens ?

Il s'agit pour le canton de Vaud de faire le point sur ce sujet afin de garantir la stabilité des infrastructures et éviter un éventuel chaos en cas de problème sur le réseau électrique européen.

1) Infrastructure informatique de l'ACV : quelles ressources dépendent de serveurs localisés dans des pays étrangers pour fonctionner ?

2) Transport et mobilité : le Conseil d'Etat peut-il s'enquérir des dépendances aux ressources informatiques localisées à l'étranger pour les entreprises de transports publics opérant dans le canton de Vaud ? (T-L, LEB, Nstcm, CGN, MOB etc)

3) DGMR : la gestion du réseau routier vaudois peut-il opérer en toute autarcie ?

4) Santé : le Conseil d'Etat peut-il s'enquérir des dépendances aux ressources informatiques localisées à l'étranger pour les infrastructures de santé d'importance systémique, y compris les services d'urgences 117/118/144 ?

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alain Cornamusaz (UDC)
2. Aliette Rey-Marion (UDC)
3. Cédric Weissert (UDC)
4. Céline Baux (UDC)
5. Denis Dumartheray (UDC)
6. Fabien Deillon (UDC)
7. Fabrice Moscheni (UDC)
8. Fabrice Tanner (UDC)
9. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
10. José Durussel (UDC)
11. Maurice Treboux (UDC)
12. Michael Demont (UDC)
13. Nicolas Bolay (UDC)
14. Nicolas Glauser (UDC)
15. Olivier Agassis (UDC)
16. Philippe Jobin (UDC)
17. Pierre-Alain Favrod (UDC)
18. Pierre-André Pernoud (UDC)
19. Romain Belotti (UDC)
20. Stéphane Jordan (UDC)
21. Valentin Christe (UDC)